



PLACEMENTS

ASSURANCE-VIE

Des taux toujours très élevés pour Ampli et Garance

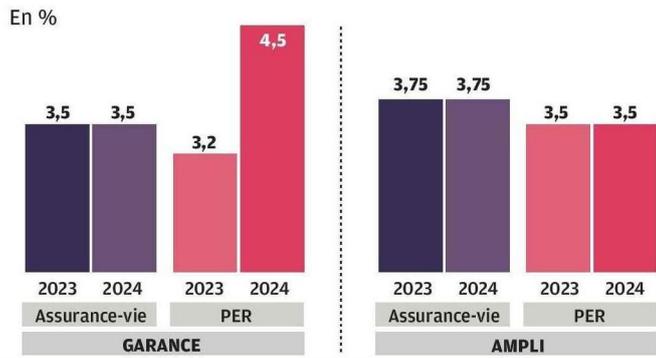
La saison de récolte des taux des fonds en euros s'est ouverte avec Ampli, mercredi, et Garance, le lendemain, qui ont tous les deux annoncé d'excellentes rémunérations. Elles sont bien supérieures à la moyenne anticipée pour le secteur à 2,6 % (à l'équilibre par rapport à 2023).

La participation aux bénéfices au titre de 2024 pour l'assurance-vie Ampli s'élève ainsi à 3,75 %, tandis que le rendement d'Ampli-PER Liberté est de 3,5 %. Des chiffres toujours indiqués net de frais de gestion, mais brut de fiscalité. « La différence s'explique par la date de lancement », précise Olivier Sanson, directeur général d'Ampli Mutuelle. Le PER est sorti en 2020, quand les taux obligataires étaient encore bas, alors que l'assurance-vie n'est distribuée que depuis 2023. Elle a donc pu s'orienter vers des titres plus intéressants. »

Depuis 2022, les emprunts d'Etats et d'entreprises, dans lesquels les assureurs investissent l'essentiel de leurs actifs, ont en effet connu une remontée de leurs intérêts. Les produits d'épargne apparus depuis cette période sont donc en bonne position pour profiter des taux les plus élevés.

Cependant, « fin 2024, il a fallu aller chercher des obligations plus risquées pour maintenir le

Des rendements généralement stables par rapport à l'année dernière



même niveau qu'en début d'année », souligne Olivier Sanson. Il affirme néanmoins que le rendement brut des actifs d'Ampli demeure supérieur à la participation aux bénéfices et pense que « les taux pourraient rester à un niveau important » en 2025.

GARANCE AU PLUS HAUT AVEC SON PER

Le contrat multisupport de la mutuelle Garance a distribué 3,5 %, de son côté. Par rapport à 2023, c'est une performance parfaitement stable pour Garance Epargne, un produit habitué des podiums qui a longtemps occupé la première place. Mais la concurrence s'est accentuée depuis 2022 et l'apparition de nouveaux fonds en euros comme celui d'Ampli. Il sera toutefois difficile de

trouver mieux que les 4,5 % que la mutuelle offre sur son plan d'épargne retraite (PER) Garance Sérénité. Un chiffre en forte hausse comparé à celui de 2023 ; il était alors de 3,2 %. « Nos résultats 2024 démontrent qu'il est possible de conjuguer sécurité et rendement, se félicite Xavier Couratier, directeur technique et financier. Servir des taux aussi attractifs sans puiser, comme d'habitude, dans nos réserves, c'est une réussite collective qui témoigne de notre engagement envers nos adhérents. » Le PER Garance Sérénité a la particularité d'être un produit à points, un système qui permet de connaître à l'avance les valeurs de rachat et de conversion en rente à la retraite. C'est également un produit entièrement sécurisé.

— RÉMY DEMICHELIS